rues de la Redoute et de Blanchemaille. Les services des eaux aussitôt prévenu a pris des mesures pour éviter les accidents.

Mendicité

Des agents de passage rue St-Quentin, ont arrêté dimanche matin pour mendicité un nommé Julien Liagre, âgé de 64 ans, demeurant rue Bernard, 22, qui allait de porte en porte demmandant l'aumône.

Cabarets ouverts après l'heure

Des rapports ont été rédigés à la charge de M. Bont, cabaretier, place de la Liberté et Mme Suzanne Beney, cabaretière, Grande-Rue, pour avoir laissé leurs établissements ouvert après heure réglementaire.

Enquête de commodo et incommodo

Le mercredi 9 mars prochain, de 2 à 5 heures de relevée, il sera procédé dans l'une des salles de la mairie à une enquête de commodo et incommodo sur la demande de M. Henri Thaon, à l'effet d'être autorisé à installer un magasin de chiffons, d'os et de ferrailles, Grand'Rue, en cette ville.

Il y a Progrès et Progrès

Remplacer les savons au musc pap des imitations contenant un parfum à bas prix, c'est peut-être un progrès industriel, mais le consom*mateur n'y trouve pas son avantage*. Loin de suivre l'exemple de ces innovations à rebours, Victor Vaissier n'incorpore à la pâte de ses *Savons au Musc du Lékélé, n° 29*, que le parfum du *musc animal authentique*, d'un prix élevé, et grâce à cette fidélité aux anciens usages, il conserve la faveur des gens de goût.

Pour voir un beau portrait, allez 5, rue Neuve, Roubaix.

Section des Automobiles

Le succès du Salon du Cycle de Roubaix, ne le cède en rien cette année à celui de l'année dernière, lequel inaugura comme on le sait, la décentralisation des expositions cyclistes dont Paris avait eu jusqu'alors le seul privilège.

La jolie salle de la Brasserie-Universelle, coquettement parée pour la circonstance est garnie de machines dont quelques-unes marquent un progrès sensible sur ce qui a été fait jusqu'ici.

Les voitures automobiles ne sont représentées que par une seule firme, la Maison Cambier et Cie, cette marque est pour ainsi dire la seule régionale, bien qu'elle expédie dans toutes les parties du monde ses magnifiques machines. Messieurs Cambier et Cie, dont l'usine est à Lille-St-Maurice et qui occupent plus de 250 ouvriers à la construction des voitures automobiles, ont exposé trois voitures : un duc à deux places, une victoria à 3 places et un vis-à-vis à 4 places Ces voitures réunissent toutes les conditions de confort et d'élégance, et ce n'est pas de ces voitures automobiles là qu'on peut dire, qu'elles sont lourdes et disgrâcieuses. Les roues montées sur caoutchoucs et sur pneumatiques, *sont ajustées sur des roulements d'une grande* précision et l'ensemble est d'une grande robustesse. Les moteurs Cambier ont à leur actif des performances remarquables, et sont extrêmement puissants sous un poids très faible. Nous pouvons prédire à cette marque le plus grand succès.

TOURCOING

Arrestations

Les frères Achille et Jules M..., âgés de 43 et 40 ans, tous deux demeurant à Roubaix, le premier rue de la Guinguette et le second rue de Tourcoing, chantaient à pleins poumons « l'Internationale » dimanche soir, rue du Conditionnement.

L'agent Valcke les engagea à se taire. Il fut outragé par Achille L..., et comme il s'était emparé de celui-ci, son frère l'invectiva à son tour et chercha à s'opposer à l'arrestation.

Les frères M... ont été amenés au bureau central de police et mis à la disposition de M. le commissaire de police du 1er arrondissement, qui les a maintenu en état d'arrestation.

Un coqueleux au « bloc »

Venir de Dorignies, près Douai, faire battre son coq à Tourcoing et le soir venu, au lieu de *pouvoir regagner ses pénates, se faire coller au* bloc, la chose n'a rien de réjouissant en elle-même.

C'est pourtant la cruelle mésaventure qui est survenue au nommé Joseph Navez, 28 ans.

Il avait sans doute été heureux dans sa partie. car vers 8 heures, alors qu'il se trouvait dans la salle d'attente de la gare il chantait à gorge déployé.

L'agent Roussel chercha à mettre une sourdine à cette belle allégresse, mais il recueillit une bordée d'injures.

Quant au coqueleux exhubérant il fut appréhendé et écroué au dépôt en attendant son transfert à Lille pour répondre du délit d'outrages à agent.

Bris de clôture et vol de chaussures

Au cours de l'avant-dernière nuit, un malfaiteur resté jusqu'ici inconnu a brisé, à l'aide d'une pierre, une glace de la vitrine de M. Pée, cordonnier rue Carnot et a dérobé une paire de bottines d'une valeur de 12 fr.

Extradés belges

La gendarmerie de Tourcoing a *remis entre* les mains des autorités belges, les individus dont les noms suivent :

Gaorges Giréjacob, 25 ans, né à Bruxelles, imprimeur, poursuivi par le parquet de Bruxelles pour vol et complicité ; Henri Debuyst, 34 ans, né à Saint-Gilles, garçon boucher, poursuivi par le parquet de Bruxelles, pour tentative de vol ; Bruno Ameel, ouvrier agricole, né à Longmarck, poursuivi par le parquet d'Ypres, pour tromperie sur la marchandise vendue. Les deux premiers sortaient de la prison de Loos et le troisième de celle d'Hazebrouck.

18 expulsés formant deux convois ont aussi été dirigés sur la frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing.

Il y avait une femme et un bohémien.

Institut Colbert

Dimanche *matin, l'association amicale des anciens* élèves de l'Institut Colbert s'est réunie en assemblée générale.

A cette réunion, le secrétaire a donné un intéressant compte-rendu pour l'exercice de l'année 1897.

Avec des paroles pleines d'apropos, il a remercié *vivement tous ceux qui, de près ou de loin*, ont contribué à assurer le succès des fêtes de la société et aidé à rendre cette belle association de plus en plus florissante.

A son tour, le trésorier a donné la situation de la caisse au 1er janvier 1898. Il est heureux de constater qu'elle est prospère malgré les fêtes données cette année.

Après avoir admis les nouveaux sociétaires conformément aux statuts, l'Association a procédé au renouvellement de sa commission.

Voici les noms des nouveaux membres :

Wagnon Amand, Duhamel Louis, Faveur Hippolyte, Girardet Alphonse, Willem Gaston, Demay Henri, Boutry Georges, Duez Jules, Lepers, Delgrange Arthur, Vandenbussche Anatole, Flament Julien.

L'Association des anciens élèves du Lycée

Nous avons donné hier le compte-rendu du concert de bienfaisance organisé par l'Association amicale des anciens élèves du lycée.

Nous devons compléter aujourd'hui par la relation de ce qu'a été l'ensemble de la journée pour l'Association d'anciens élèves, d'après un communiqué d'un membre de ladite Association.

A dix heures, un groupe nombreux d'anciens élèves et de professeurs se rendait à la chapelle du Lycée, où Monsieur l'aumônier avait bien voulu, comme l'année dernière, célébrer la messe en souvenir de nos chers camarades et de nos professeurs défunts. Plusieurs morceaux de musique ont été exécutés pendant la messe. M. Carlos Desarmont, dont le jubilé musical a été célébré récemment, avait eu l'amabilité de répondre à l'invitation qu'on lui avait faite et a tenu l'harmonium.

***

Après la messe la réunion générale annuelle des anciens élèves a eu lieu dans un des parloirs du Lycée.

A l'issue du concert un banquet très bien servi réunissait à l'hôtel du Cygne une centaine de convives. A la table d'honneur avaient pris place, auprès du Président de l'Association, M. le Proviseur, plusieurs professeurs du Lycée, MM. H. Lilien, M. Lardinois. On a vraiment regretté l'absence de M. Stupuy et de quelques autres invités qui avaient dû se faire excuser. La plus franche cordialité et la gaieté la plus communicative règnent dès les premières minutes du *repas. Au moment des toasts*, M. Georges Leclercq remercie cordialement les membres de « l'Association » qui ont par leur activité et leur dévouement assurer un succès si complet pour notre fête.

Il lève son verre à la prospérité de l'Assocation, à M, le Proviseur, aux professeurs. M. Monin proviseur du Lycée, dans sa réponse, nous félicite à son tour d'avoir tenu à associer les pauvres à la joie de notre réunion annuelle, il assure tout le monde de son concours dévoué et de celui des professeurs et boit à l'extension de l'association et par elle à la complète réalisation du programme de bienfaisance si heureusement tracé aujourd'hui. De nombreux toasts chaleureusement appuyés de vivats et de bans joyeux saluent tour à tour M, Chantret, M. Léon Salembien, la Commission des fêtes qui s'est dépensée en efforts pour organiser la réunion.

Un télégramme vient associer à notre joie, Léon Lefebvre, notre Vice-Président de l'année dernière : Un ban formidable salue le souvenir du sympathique absent. Un concert improvisé est ouvert par *d'humoristiques compositions au piano par M. Lilien*, continué par l'apparition d'une troupe Eugénie Buffet, entrecoupé de charmants morceaux de mandolines et de multiples et variées productions de plusieurs amateurs. Ce concert a clos définitivement le programme de la journée.

En terminant, mes chers camarades de l'association, *je n'ai qu'à vous crier Merci, pour* les pauvres,... et beaucoup aussi pour nous qui vous devons un de nos meilleurs souvenirs de l'année.

Un ancien.

Wattrelos. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit et demie, un idcendie a détruit *une baraque en planche ayant servi de* buvette et appartenant à M. Jules Sorry, demeurant rue de l'Epeule à Roubaix. La baraque était inhabitée. Les dégâts peuvent être évalués à 300 fr.

Tentative de déraillement

A CROIX

Lundi matin M. Joveneau venait informer le commissaire de police qu'on avait volé un certain nombre de pierres dans une maison qu'il fait construire rue de la Pannerie. Les gardes Spriet et Ghesquier se mirent en campagne pour découvrir les auteurs du vol et dans leurs recherches apprirent toute une serie d'autres méfaits beaucoup plus graves commis dans la même nuit.

Les palissades des pâtures du Breucq, la porte *de la pâture de M. Maton avaient été brisées, et* ce qui est d'une extrême gravité, la plaque couvrant le ressort servant à mouvoir le tablier du pont sur le canal avait été cassée.

Le tramway du théâtre a passé sur une passerelle soulevée. Sa vitesse seule a pu éviter un accident dont les conséquences possibles font frémir.

Les misérables auteurs de cette tentative criminelle avaient en outre jeté sur la voie les pieux et les planches arrachés aux palissades.

Grâce une casquette trouvée sur le pavé les gardes ont pu arrêter les coupables. Ce sont les nommés : Jules Deroubaix, 18 ans, Arsène Danel, 16 ans et son frère Paul, 18 ans. Ils ont été conduits à la gendarmerie de Roubaix.

Croix. — De grandes affiches annonçaient depuis quelques jours, une conférence qui devait être donnée dans la salle de rue de Metz dimanche à 8 heures 1/2 du soir,

Pour la deuxième fois en quelques semaines, il nous a été donné d'entendre une déclaration de guerre à l'alcool et au cabaret par des hommes, qui considèrent que combattre ces deux ennemis, c'est guérir et prémunir les masses contre un véritable fléau social.

La notoriété des personnages qui ont, dimanche discuté ce sujet tout d'actualité avait attiré de nombreux auditeurs et la salle de conférence *était littéralement* bondée lorsque la séance a commencé.

M. Allier, professeur à la faculté de théologie de Paris prend le premier la parole. L'Alcool et la *Démocratie voilà le sujet qu'il va développer.*

Avec un talent admirable il montre les ravages que l'alcool produit au sein de nos populations.

En nos temps surtout où la démocratie joue un si grand rôle, quel malheur que ce fléau sévisse avec tant de fureur. L'ivrogne en effet n'a plus ni la raison, ni le dicernement. La famille pour lui n'existe plus ou bien il en est le bourreau. La société où tout citoyen possede un droit et à la constitution de laquelle il coopère n'en ressent-elle pas le contre coup.

L'auditoire est suspendu aux lèvres de M. Allier, mais l'heure tardive le force à terminer par une vibrante péroraison.

M. Bianquis, secrétaire général des Missions et le président de la société la « Croix Bleue » lui succède. Il commence par dire que pour arriver à combattre efficacement l'alcoolisme, il faut former l'opinion publique de manière à obtenir pour toutes les fonctions publiques des candidats adversaires de l'alcool c'est pour former cette opinion et pour la répandre qu'il prend aujourd'hui la parole.

Il préconise l'abstinence absolue d'alcool, d'absinthe, d'apéritifs et même de bière. On a créé des ligues de modération, dit-il, c'est quelque chose d'un peu utopique, car la modération varie suivant les besoins et suivant les pays. La quantité de bière absorbée par un homme du Nord paraitra modérée dans le Nord et excessive dans l'Est. En Normandie celui qui prend un demi litre d'eau-de-vie est considéré comme modéré. Les gens qui prennent à leur diner des vins de plusieurs sortes et terminent leur repas en ingurgitant quelques verres de liqueur sont-ils aussi des moderes?

Mais c'est surtout d'alcool qu'il faut faire abstinence absolue. Celui qui prend de l'alcool doit fatalement *en reprendre, malgré les bonnes résolutions* dont il peut être animé.

C'est pourquoi la société la Croix Bleue prêche l'abstinence de liqueurs et de toute boisson alcoolique. Sans doute les debuts sont assez pénibles, mais l'orateur qui, de même que sa famille, ne boit que de l'eau depuis six ans n'y trouve aucun inconvénient.

C'est une erreur de croire que les travailleurs exerçant certaines professions ont besoin d'alcool. L'expérience a démontré que les abstinents peuvent dépenser une plus grende somme d'énergie.

Quels sont les avantages offerts par la Croix Bleue à ceux qui pratiquent l'abstinence.

On leur offre une signature dont l'importance suffira bien souvent pour arrêter à la porte du cabaret celui qui aura pris cet engagement.

Elle offre ensuite l'association qui est un soutien contre le cabaret, si bien appelé « le salon du pauvre ». Aussi l'idéal de l'association est-il de posseder dans chaque localité une salle où ses adhérents pourraient se réunir et se distraire.

L'ivrogne s'abaisse, il cherche l'égalité dans la fange, legalité avec la brute. Il faut le relever pour qu'il cherche l'égalité dans les choses supérieures. En terminant, M. Bianchi fait un pressant appel aux dames et prouve par de nombreux exemples combien elles peuvent aider au relèvement des ivrognes.

De nombreux applaudissements *ont souligné* ces deux éloquents discours.

M. Gounelle rend alors hommage aux deux bons avocats qu'on vient d'entendre, mais, dit-il, il faut aussi faire notre petite cuisine.

On a parlé tout à l'heure de la nécessité de posséder une salle et c'est parce que Roubaix n'en a *pas, que nous avons eu* le bonheur d'entendre à Croix les éminents conférenciers.

A 10 h. 1/2, l'assistance se retire vivement impressionnée et nous ne doutons pas que de nombreuses résolutions énergiques aient été prises.

— Le Comité de l'Union Sociale et Patriotique de Croix, félicite les courageux électeurs, qui ont assisté *à la réunion de dimanche 27 février au* Demi-Cercle, de la fermeté qu'ils ont montrée en faisant respecter le droit imprescriptible de la contradiction et du calme qu'ils ont su garder devant les provocations et les grossières injures des énergumènes socialistes.

Il espère bientôt les retrouver en plus grand *nombre* encore et non moins résolus, à la prochaine occasion qui se présentera d'entendre la réfutation en détail des allégations erronées du citoyen D barbieux et une réponse péremptoire à ses attaques aussi passionnées qu'injustifiées dont l'intolérance des organisateurs de la réunion n'a pas laissé le temps de faire justice séance tenante.

Les amis de l'ordre montreront ainsi une fois de plus aux collectivistes comment ils savent respecter la liberté de la discussion et pratiquer la liberté de réunion.

H. FLORIN.

Mouvaux. — Le *Journal de Roubaix* publie la lettre suivante que lui a adressée *M. Vincent, maire de Mouvaux.*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer la lettre suivante dans le plus prochain numéro du *Journal de Roubaix* :

« Monsieur le Directeur,

» En réponse à ma lettre de protestation que *vous avez eu l'obligation de reproduire dans le Journal de Roubaix* portant la date du 18 courant, mon accusateur cherche à se justifier en publiant dans le même organe les quelques lignes suivantes :

« Que dans un moment de surexcitation la parole » de M. le maire ait dépassé sa pensée, nous ai» mons à le *croire, car nous le savons respectueux* » des convenances. Mais qu'il nous permette de nous » étonner de ce que non seulement les journalistes, » mais des personnes étrangères au Conseil muni» cipal, qui faisaient partie du public, aient entendu »ces paroles : Je vous chasse ! »

» Depuis que j'avais pris connaissance de la note qui précède, je me demandais quelles pouvaient bien être les *personnes étrangères au Conseil municipal* qui avaient l'audace d'affirmer m'avoir entendu prononcer des paroles qui n'étaient pas sorties de ma bouche. Il faut, me disais-je, que ces personnes aient bien peu de dignité pour attester un fait qui n'a jamais existé, et je les couvrais de mon plus profond mépris.

» Aussi, je vous avoue que je ne fus nullement surpris quand, quelques jours après, je vis paraître une attestation signee : Hellebois Delphin et Lamblé Achille. Je me suis dit de suite : mes prévisions étaient justes, car les deux font la paire.

» En effet, le premier est un soûlard qui fréquente autant le cabaret que l'atelier et qui a dé*serté le toit paternel pour mieux satisfaire sa pas*sion et pour ne plus devoir aider ses vieux parents, Je demande à toute personne non prévenue contre moi le cas que l'on peut bien faire du témoignage d'un abruti semblable.

» Le second ?... Pouah ! j'ai des envies de vomir rien que d'y penser ! Aussi, désirant m'épargner une maladie infectieuse en le disséquant *secundum artem*, je préfère engager ceux qui ne le connaissent pas à s'adresser à ses frère et sœurs qui s'empresseront de les renseigner exactement.

» Et voilà, Monsieur le Directeur, le beau monde que mon accusateur a trouvé pour appuyer son allegation ! Vous m'avouerez qu'il n'est pas bien difficile... Pourquoi, si ma parole d'honneur ne lui était pas suffisante, n'a-t-il pas consulté quelques conseillers municipaux parmi les plus sérieux, les deux secrétaires de la mairie, ou encore M. Philippo, cultivateur, qui était aussi à la séance ? Il ne l'a pas fait pour la raison bien simple qu'il aurait été obligé de reconnaître qu'il avait tort et qu'il aurait indisposé contre lui tout le personnel de l'agence véreuse où il va prendre chaque jour ses renseignements et ses inspirations.

» Il a préféré persister dans son accusation mensongère et se mettre à la recherche de deux personnes assez complaisantes pour le soutenir, c'est son affaire et je lui laisse toute la responsabilite de sa mauvaise action. Quant à moi, le témoignage de ma conscience *et celui des personnes qui n'agissent* pas de parti pris me suffisent.

» Ceci dit, Monsieur le Directeur, je vous laisse, ainsi qu'aux nombreux lecteurs du *Journal de Roubaix*, le soin de juger lequel des deux, de l'accusateur ou de l'accusé, a raison.

» Dans le numéro du *Journal de Roubaix* où j'ai *trouvé la perle de MM. Hellebois et Lamblé*, j'ai en même temps pris connaissance d'une attestation qui porte la signature de MM. Louis Picavet et Henri Dhalluin et où il est dit *que le Conseil municipal n'a pas été appelé à se prononcer sur la question du huis-clos et qu'il n'y a pas eu de vote par assis et levé.*

» *Je me permettrai de demander* à M. Henri Dhalluin comment il ose signer une telle déclaration quand il n'était plus dans la salle au moment de l'ouverture de la séance. Peut-il savoir, en effet, par *lui-même* comment les choses se sont passées alors qu'il était absent ? Impossible, et, en ce cas, son témoignage est un témoignage de complaisance donné dans le but de me discréditer et pour faire plaisir à une coterie qui allait de maison en maison mendier de fausses attestations. Je suis persuadé que ceux qui liront ma lettre apprécieront, comme il conviendra, la conduite de ce Monsieur qui foule aux pieds sa dignité personnelle pour aider certaines personnes très peu intéressantes à satisfaire leurs basses manœuvres.

» M. Louis Picavet n'est pas moins étonnant que son compère, en protestant contre le huis-clos de la dernière séance, à laquelle, cependant, il a assisté sans formuler la moindre observation.

» De deux choses l'une, Monsieur le Directeur, où M. Picavet ne s'appartient plus et se trouve à la merci de quelques énergumènes qui le font agir comme un polichinel, c'est fâcheux et je le plains ; ou bien il perd la tête, et alors je ne saurais mieux lui témoigner tout l'intérêt que je porte à sa personne qu'en lui conseillant de consulter de suite un spécialiste.

» Je termine, Monsieur le Directeur, en vous priant de me pardonner si j'ai abusé de votre complaisance et d'*agréer l'assurance de mes meilleurs* sentiments.

» V. VINCENT, maire.

» Mouvaux, le 26 février 1898. »

LILLE

RIXE DANS UN CABARET

Querelle violente — Blessé par une chope

Lundi vers deux heures du matin, M. Cordier, commissaire de permanence était avisé qu'une rixe violente avait éclaté dans un cabaret de la rue d'Esquermes. M. Cordier fit venir tous les intéressés an poste. Voici ce qui s'était passé :

M. et Mme *Catteau se trouvaient hier soir* chez M. Vanghen, cabaretier, 7, rue d'Esquermes.

Un autre consommateur, le sieur Dumetz, rabotteur rue d'Esquermes, sans prétexte sérieux, crut devoir insulter violemment et grossièrement *Mme Catteau.*

Furieux le mari intervint et dans un mouvement de colère des plus répréhensibles, frappa à la tête Dumetz, lui faisant une blessure assez profonde.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Vermœsch. Dumetz a pu regagner son domicile. Quoique en proie à une fièvre assez violente, l'état de Dumetz, sauf *complications n'est pas* inquiétant.

Accident rue Nationale

Hier, vers 4 heures 1/2 du soir, le jeune Lucien Dorignies, âgé de 7 ans, revenant de l'école avec sa mère, a été renversé rue Nationale par le tramway.

L'enfant, qui portait une plaie à la tête, a reçu des soins à la pharmacie Bruneau.

Un suicide

M. Jules Lemaire, 20 ans, employé à la manufacture des tabacs demeurant, place Louchart, 12, s'est pendu dans son grenier. Hier vers huit heures 1/2 les voisins inquiets de ne pas le voir se sont mis à sa recherche et ont fini par le découvrir attaché à une solive.

M. le docteur Defaux n'a pu que constater le décès. Dans une lettre adressée à ses parents M. Jules Lemaire annonçait ses intentions d'en finir avec la vie.

LE NORD

VALENCIENNES

UN CRIME HORRIBLE

A ROUVIGNIES

Après tous les faits qui, depuis quelque temps ont été signalé à l'arrondissement de Valenciennes, un crime épouvantable vient à nouveau de jeter la consternation dans la région. Une cabaretière nommée Maria Haudegond, veuve Derche, âgée de 52 ans, a été assassinée hier matin vers huit heures et demie à Rouvignies, petit village de 370 habitants, situé dans le canton de Valenciennes-sud, le long de la route nationale de Valenciennes à Cambrai, à l'intersection de la route de Denain,

Le drame

Sur les lieux du crime

La veuve Derche tient un estaminet près de la chapelle, *ayant pour enseigne* « *Estaminet du Nord* ». Elle habite avec sa petite fille agée de 10 ans; sa fille est mariée à Denain.

Le criminel est le nommé Jules Devanne, âgé de 30 ans, sourd-muet, célibataire, exerçant la profession de menuisier à Prouvy.

Disons que le malheureux, quoique sourd-muet, se fait comprendre très-facilement par signes; il est d'ailleurs très intelligent et possède une bonne instruction ; il donne sans difficulté tous les renseignements nécessaires pour expliquer l'acte épouvantable qu'il a commis dans un moment d'exaltation.

Ce jeune homme *habite seul à Prouvy à la* maison paternelle (ses parents sont morts) : il travaille chez lui pour les particuliers, ou comme ouvrier chez M. Bisiaux, au maréchal-ferrant, commune de la Sentinelle.

Il raconte lui-même qu'il s'était couché le dimanche à 8 h. 45 et qu'il n'était par conséquent pas ivre. Lundi il se levait à cinq heures et se dirigeait par Rouvignies, pour de là arriver à La Sentinelle.

Pour des questions d'argent, il devait entrer chez la veuve Derche ; il attendit qu'elle fût levée, chez la débitante de tabacs où il prit deux *verres. De là il arrivait vers 7 heures et demie* chez la veuve Derche avec qui il avait un compte à régler.

La petite fille sortit sur ces entrefaites pour prendre le tramway de 7 heures 50 qui devait la conduire en classe à Denain. Elle avait remarqué la présence du muet dans l'estaminet.

Une dispute s'éleva entre la dame et le malheureux muet pour les causes suivantes. Je n'ai dit-il, pris qu'une chope dans l'estaminet. Ma chope vidée, elle me réclama quatorze sous que je lui devais pour des consommations prises chez elle antérieurement. Je lui fis remarquer qu'en réalité, c'était elle qui me redevait, puisque je lui avais fourni un buffet-étagère de 110 francs et qu'elle n'avait voulu me donner que 105 fr. ; je lui demandai de me donner les cinq francs complémentaires et que je lui donnerais quatorze sous, Nous ne pûmes arriver à nous entendre. *Elle saisit alors un tisonnier et menaça* de m'en frapper si je ne lui dennais pas les quatorze sous.

La dispute s'envenima ; je me fâchai ; je devins fou et ne sus plus ce que je faisais ; je pris un marteau de menuisier que j'avais dans ma poche pour mon travail et me défendis avec : je l'en frappai sur la tête.

Le malheureux s'acharna sur sa victime, car elle en reçut 21 coups ; le crâne était complètement fracturé.

La mort pourtant ne fut pas instantanée, car la pauvre femme n'expira que vers dix heures. Une oreille fut retrouvée sur le comptoir.

La fuite de l'assasiin

Son coup fait, le muet s'enfuit derrière la maison et retourna à Prouvy changer de vêtements. Le sang en effet avait jailli en abondance et son paletot en était couvert. Ajoutons que lui, de son côté, ne porte pas la moindre ecchymose. Il abandonna ses effets chez lui, en mit d'autres ; un pantalon de velours ; paletot de drap ; caiffé d'une casquette. Il entra, dit-il, chez Diverchy, une personne lui ayant dit qu'un monsieur de la Sentinelle l'y attendait. Comme le monsieur était retourné, le muet se se rendit chez lui où il dina, il s'agit de M. Falce, menuisier.

De là il se rendit chez la veuve Détrez, cabaretière-épicière, « Au Maréchal-Ferrant », où il devait être arrêté.

La découverte du cadavre

Le muet avait été aperçu sortant de la maison par le jardin. Vers huit heures et quart, la veuve Martin, demeurant rue du Moulin, vint chez la veuve Derche. Voyant la porte du cabaret fermée, elle passa dans son jardin qui est clôturé par une palissade et entra dans le cabaret.

Avec terreur elle aperçut la pauvre cabaretière qui vivait encore baignant dans une mare de sang. Ce qui prouve qu'il y aurait eu lutte, c'est que la victime tenait encore à la main le tisonnier.

Mme Martin fit aussitôt part de sa découverte aux autorités.

En quelques minutes toute la population était rassemblée autour de la maison. La gendarmerie de Denain, prévenue aussitôt, se rendit sur les lieux, et le maréchal des logis Queugnet, *commença aussitôt l'information.*

La petite fille revint de Denain et dit, qu'à son départ le muet était chez sa grand'mère, l'on avait vu sortir d'autre part.

Arrestation du meurtrier

On se mit à sa recherche. On retrouva chez lui à Prouvy ses vêtements pleins de sang : il n'y avait aucun doute possible ; il était l'auteur du crime. On le recherch.a ; on perdait ses traces à 11 heures au maréchal-ferrant.

Nous avons dit qu'il avait diné chez M. Falce et était allé ensuite chez la veuve Détrez.

Vers trois heures et demie, le gendarme Ducret de Denain et le garde de Prouvy, aperçurent sur la porte de l'estaminet le muet, qui manifesta quelque trouble à leur vue. Ils le reconnurent d'ailleurs. On arrêta le tramway et on l'y fit monter pour le reconduire sur les lieux *du drame où attendait* le parquet de Valenciennes qui s'y était transporté à deux heures.

MM. Poulle, procureur de la République, Gobert, juge d'instruction, Goreau, commis-greffier et Manouvriez, médecin légiste.

Le meurtrier raconta aux magistrats ce que nous avons dit plus haut et exprima son regret de ce qu'il avait fait, « j'étais fou, et je ne savais plus ce que je faisais ».

A cinq heures et demie du soir l'assassin a été dirigé par le tramways sur Valenciennes. Il a fallu toute l'énergie du garde et des cinq gendarmes pour empêcher la foule de le lyncher. Déjà le beau-frère de la victime l'avait saisi par le cou et voulait l'étrangler.

On fit entrer l'assassin à l'école en attendant le passage du tramway.

Arrivé à Valenciennes à six heures il a été conduit au parquet et de là à la maison d'arrêt où il a été écroué à 8 heures.

L'assassin, dont la famille est très estimée dans le pays, est un garçon d'une taille de un mètre 67, solidement bâti, figure ronde et rouge cheveux et sourcils châtains, petite moustache châtain, front couvert, nez et bouche moyens.

Détails complémentaires

La maison du crime est en plein centre du village et pourtant aucun voisin n'a entendu le bruit de la lutte. La porte de l'estaminet était fermée à clef. On ne sait si c'est avant ou après le crime que l'assassin a pris cette précaution.

Pour se sauver, il a du traverser la cour, puis une grande pâture dont il a escaladé la haie.

Dans le tiroir du comptoir on a retrouvé une somme de 23 francs.

Le maréchal-des-logis Quegnet et le gendarme Ducret ont droit à toutes les félicitations pour l'intelligence et la célérité avec lesquelles ils ont mené l'enquête.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 28 février

VOL DE NUMÉRAIRE A CAMBRAI

La première affaire inscrite concerne un sieur Camille Geenens, 23 ans, né à Haucourt (arrondissement de Cambrai), domestique de Ferme à Fontaine-au-Pire. Cet individu, qui est inculpé de vol de numéraire, entrait au mois de décembre dernier au service de M. Jules Delcroix, cultivateur à Cambrai, en qualité de domestique.

Le lendemain — selon les affirmations du plaignant et de sa femme, le surlendemain, selon les aveux partiels de l'accusé — ce dernier, profitant de l'absence momentanée de ses maîtres, se rendait dans la chambre où était placé le secrétaire dans lequel il avait vu M. Delcroix prendre de l'argent.

Pour ouvrir ce meuble, il se servit de la clef qui avait été laissée dans le tiroir supérieur non fermé. Dans l'un des tiroirs inférieurs se trouvait une bourse renfermant une somme de mille francs environ appartenant à Mme veuve Dehon, belle-mère du sieur Delcroix, chez lequel elle habite. Geenens s'empara de cet argent, en laissant toutefois dans *la bourse une somme de 60 fr., et le 25 décembre* il demandait l'autorisation de s'absenter pendant la journée pour aller à Fontaine-au-Pire, chez sa mère, chercher des habits.

Le lendemain, il revenait porteur d'un paquet de vêtements achetés avec le produit du vol, chez son maître, qui ignorait encore la soustraction commise au préjudice de sa belle-mère. *Mécontent de ce que* son domestique était demeuré absent plus longtemps qu'il ne le lui avait permis, M. Delcroix le congédia. Peu de temps après, le garde-champêtre de la commune de Fontaine-au-Pire, ayant prévenu M. Delcroix que Geellens s'était livré à des dépenses exagérées, le vol fut découvert.

Geenens a été arrêté à Reims ; il était encore possesseur d'une somme de 230 fr. ; il a reconnu avoir commis au préjudice de la belle-mère de son patron la soustraction qui lui est reprochée, se bornant à contester le chiffre de la somme soustraite qui serait de 600 francs au plus, d'après lui, au lieu de 1000 fr. Les antécédents de Geenens sont mauvais ; il a déjà encouru trois condamnations, dont deux *pour vol,*

Geenens est condamné à **cinq ans de réclusion et à la relégation.**

Vol de titres à Valenciennes

La nommée Marie Mirabel, 26 ans, née à Anzin, journalière à Valenciennes, entretenait depuis longtemps des relations avec un rantier de cette ville, M. Lebrun, âgé de 72. Le 24 novembre 1897, entre onze heures et midi, elle alla chez ce dernier et le trouva dans sa cuisine ; elle l'aida à préparer son repas, dîna avec lui et se retira à une heure et demie. Après son départ, M. Lebrun remarquant que la porte de l'escalier, qu'il avait laissée fermée se trouvait ouverte, conçut des soupçons et, étant monté dans sa chambre, constata que la serrure d'une armoire dans laquelle il plaçait son argent avait été fracturée. Des titres au porteur représentant une valeur d'environ 8000 fr. et un livret de la caisse des retraites pour la vieillesse lui avaient été soustraits,

Mise en état d'arrestation, Marie Mirabel se reconnut coupable de ce vol, en déclarant qu'elle avait été assistée pour le commettre par le sieur Jules Desor, 21 ans, né à Somain, journalier à Valenciennes. D'après sa déclaration, ce dernier l'a accompagnée chez M. Lebrun et, pendant qu'elle retenait dans sa cuisine ce vieillard, qui est sourd, il est monté au premier étage, a fracturé l'armoire et s'est emparé des titres, puis est reparti sans que sa présence ait été remarquée.

Desor a protesté de son innocence, mais les déclarations de la fille Mirabel ont été confirmée par l'information. Il a, en effet, ete établi que Marie Mirabel, lorsqu'elle s'est rendue chez M. Lebrun pour commettre le vol, était accompagnée de Desor, qui, comprenant la gravité de cette constatation, a vainement cherché à la contester. Le 27 novembre, les titres volés ont été retrouvés sur la voie du chemin de fer, près de Denain, et restitués à leur propriétaire.

L'accusation déclare que les inculpés sont très mal notes : tous deux ont déjà subi des condamnations pour vols, *notamment Desor*, qui vient d'achever une peine de deux ans de prison prononcée par la Cour d'assises du Nord, pour complicité de vol qualifié.

Marie Mirabel est condamnée à **deux ans de prison.** Desor est **acquitté.**

Vols à Bourbourg-Campagne et Spicker

Le 16 décembre dernier, dans la matinée, Amand Guilbaut, 26 ans, né à Looberghe (arrondissement de Dunkerque), domestique dans cette commune, se trouvant de passage à Bourbourg-Campagne, résolut de commettre un vol dans l'habitation de M. Mahieu qui était alors absent de chez lui. Il fractura un *carreau à une fenêtre donnant sur la cour et,* après en avoir retiré les débris du verre, pénétra, à l'aide d'escalade, par cette ouverture, qui était assez grande pour lui livrer passage.

Dans une première pièce, il mangea des œufs, but de la bière, prit un mouchoir de poche et un porte-monnaie contenant 75 centimes, puis il passa dans la pièce voisine, où il fractura, à l'aide d'un tisonnier, une garde-robe, dans laquelle il prit des vêtements ainsi que deux bourses contenant 35 francs ; il put se retirer sans avoir été aperçu.

Quelques jours après, Guilbaut, se trouvant, vers 6 heures 1/2 du soir, à Spycker, entra chez Mme veuve Houwée, âgée de 65 ans, et habitant une maison isolée. Il faisit cette femme à la gorge, la jeta à terre, lui mit un genou sur le ventre, lui serra le cou en lui disant qu'il voulait son argent ou sa vie, puis, l'ayant laissé se relever, il prit dans sa poche *une pièce de 5 fr.* qu'il retira du portemonnaie.

Guilbaut est condamné à **huit ans de réclusion.**

SPECTACLES & CONCERTS

Monsieur **Alberto Bachmann**, le jeune violoniste qui s'est fait entendre au Concert populaire, fait savoir qu'il donne des leçons et ac*compagnements. S'adresser, 32, rue de la Grande-Chaussée, Lille.* n.o.

Etat-Civil de Roubaix

Du 28 Février

Naissances. — *Urbain Couraux, cour Fontier*, 15 — Estelle Terryn, cour Duthoit, 11 — Edmond Vermeulen, rue Vailon, 6 Berthe Lefevère, rue de Lannoy, 89 — Hector Lachaert, rue des Charpentiers, 14 — Léa Picavet, cour Parent, 3 — Leopold Dely, cour Tiberghien, 2 — Maurice Dejumné, rue Descartes, 82 — J.-B. Debaere, cour Valentin, 2 — *Jean Delmée, rue du Tilleul*, 265 — Gilbert Rossignol, cour Bauchart, 3 — Henri Hurtiss, cour Prouvost, 6 — Alice Devadder, rue Bayart, 6 — Joseph Bayart, rue de Naples, 76 — Irène Michiels, rue Gretry, 4 — Paul Praet, boulevard de Cambrai — Louis Lamérant, rue Blanchemaille — Gabrielle Sapin, rue de Blanchemaille — Eugénie Pollyn, rue Blanchemaille — Léon Staelen, rue du Tilleul, 112 — Suzanne Vroman, cour Screpel, 2 Marcel Baas, rue du Bois, 39 — Léon Dhérines, cour Vroman, 33.

Décès. — Denis Duriez, 6 mois, rue de la Paix, 69 — Madeleine Delignies, 20 mois, cour Saint-Eugène, 9 — Marie Debel, 25 ans, impasse des Arts, 13 — Jean Louchard, 12 jours, cour Herchuelz, 2 — Henri Ducroquet, 4 ans, cour Ducroquet — Léonie Dewasch, 16 jours, cour Vanheck, 1 — Raymonde Devleeshauwer, 10 mois, rue de Flandre, 13 — Jeanne Dany, 3 mois, rue Blanchemaille — Amand Fies, 81 ans, rue Blanchemaille.

Mariages. — Entre : Jules Laporte, 21 ans, rattacheur, rue de Bavai, 64 et Marie Laquet, 21 ans, bambrocheuse, cour Boyaval, 26 — Louis Honoré, 25 ans, chauffeur, rue de Babylonne, 15 et Clémence Devroede, 21 ans, journalière, rue de Babylonne, 15.

Etat-Civil de Tourcoing

Des 27 et 28 Février

Naissances. — Julienne Sombaert, rue de Cassel — Joseph Gallois, rue du Labyrinthe — Paul Strube, rue du Flocon — Madeleine Hardaen, rue de la Blanche Porte — Jules Vandevenne à la Maternité — Joseph Dujardin, Maternite — Robert Simon, rue du Moulin-Tonton — Cyrille Rosselle, *rue de la Ferme — Joseph Bouche, rue de l'Epinette* — Marguerite Benoît, rue des Girondins — Urbain Vandekerckhove, rue Turgot — Aline Vandekerkhove, rue du Blanc-Seau — Gabrielle et Marie Maes, rue de Gand — Henri Saffre, rue de Gand — Julie Maton, rue de la Latte — Gustave Cerf, rue de Roubaix — Desoubries, rue des Villas.

Décès. — Auguste Knockart, 52 ans 10 mois, rue Debuchy, 18 — Amélie Lotte, 75 ans 11 mois, rue Colbert, 372 — Helene Maresc̨aux, rue Chevreul, 25 — Sylvie Deryck, 28 ans 11 mois, rue Achille Testelin — Emile Catteau, 20 ans 3 mois, rue du Pont-Rompu — Lucie Tieghem, 20 jours, rue de la Blanche-Porte Camille Vienne, 19 ans 10 mois, rue du Blanc-Seau — Charles Seynave, 49 ans 11 mois, Hôpital civil.

Etat-Civil de Croix

Du 21 au 27 Février 1898

Naissances. — Saintomer Maria, rue du Tonkin, 24 — Arbon Jean, rue Saint-Jacques, 7 — Vanosteghem Sidonie, rue de Maubeuge.

Publications de mariages. — Entre : Decloedt Léonard, 28 ans, peigneur et Bagaert Louise, 22 ans, peigneuse.

Mariages. — Entre : Walmacq Emile, 25 ans, ébarbeur et Bernier Clotilde, 21 ans, servante — Clément Alcide, 20 ans, mécanicien et Dekydtspotter Elisa, 19 ans, cannetière — Labousse Camille, 33 ans, mécanicien et Lahousse Hélène, 21 ans, bobineuse — Crépin Xavier, 29 ans, teinturier et Clémence Ameye, 23 ans, piqûrière.

Décès. — Corman Pierre, 17 ans, rue du Téléphone, 21 — Delplace Gustave, 11 jours, rue Négrier — Dekeyser Constance, 47 ans, rue de la Chasse — Millet, présentée sans vie, rue de l'Amiral Courbet, impasse Duforest, 2 — Harraux Marie, 4 mois, rue de la Fontaine, 10 — Delfortrie Louis, 74 ans. Hospice — Outtrez Alphonse, 3 mois, rue de Tunis, 34 — Jayez Edmond, 36 ans, rue du Quai, 4.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 28 février

Cote officielle de 4 heures ./.

Peignes de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote préc.	TYPE 1 qual. à fabr. Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 qual. cour. Cote jour.	Peign. d'A. Type A. G. Cote préc.	Peign. d'A. Type A. G. Cote jour
Février	—	—	..	..	..	..
Mars	4 275	4 30	..	..	..	..
Mars nouv.	..		..	..	..	..
Avril	4 25	4 30	..	..	..	..
Mai	4 225	4 30	..	..	..	..
Juin	4 20	4 30	..	..	..	..
Juillet	4 25	4 30	..	..	..	..
Août	4 20	4 275	..	..	..	..
Septembre	4 25	4 275	..	..	..	..
Octobre	4 225	4 275	..	..	..	..
Novembre	4 225	4 275	..	..	..	..
Décembre	4 25	4 275	..	..	..	..
Janvier	..	..	..	..	..	..

Tendance : Soutenue.

DETAIL DES VENTES

Type unique

Avril	5.000	»	à 4.30
Id.	5.000	»	à 4.325
Mai.	25.000	»	à 4.30
Juin	10.000	»	à 4.30
Juillet.	20.000	»	à 4.30
Septembre	5.000	»	à 4.275
Octobre	35.000	»	à 4.275
Novembre	5.000	»	à 4.25
Id.	15.000	»	à 4.275
Décembre.	10.000	»	à 4.25
Id.	10.000	»	à 4,275

Total de la journée, 185.000 kil.

Anvers, 28 fevrier, 65,000 kil. Soutenue.

Résultat du mois : 2,570,000 k.

Pour voir un beau portrait, allez 5, rue Neuve, Roubaix.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marché aux bestiaux de la Villette

La Villette, 28 février 1898. — Bestiaux. — Vente difficile sur le gros bétail, mauvaise sur les veaux, calme sur les moutons et calme sur les porcs. Nous avons 400 moutons américains.

	Amenés	Vendus	P. M.	1re qté.	2e qté.	3e qté.	Prix extrêm.
Bœufs	3.041	2.761		1 40	1 28	1 12	1.00à1 50
Vaches	814	719		1 38	1 26	1 10	1.06à1.48
Taureaux	341	316		1 12	1 02	» 92	».82à1.18
Veaux	1.884	894		2 06	1 96	1 76	1.56à2.16
Moutons	18.611	16 141		1 80	1 70	1 60	1.36à1.94
Porcs	3.390	3.390		1 26	1 24	1 14	0.96à1.30

LE HAVRE, le 28 février 1898.

	COTONS 10 h. 1/4	LAINES 9 h. 3/4	CAFÉS 10 heures
Février 1898	— —	—.—	36.75
Mars	38.62	122.50	37.—
Avril	38 75	123.—	37.—
Mai	38.75	123.50	37.50
Juin	38.75	123 50	37.50
Juillet	38.87	124.—	37.75
Août	39.—	124.50	38.—
Septembre	39.12	125.—	38 25
Octobre	39.25	125.—	38.25
Novembre	39.25	125.—	38.50
Décembre	39.37	125.—	38.75
Janvier 1899	39.37	—.—	—.—
Tendance	souten.	ferme	calme

FINANCES

Paris, le 28 fév...

Le marché est bien impressionné par la nouvelle de larges atténuations sur l'augmentation projetée des charges fiscales et reprend une assez grande animation malgré la mauvaise tenue des valeurs espagnoles,

Le 3 0/0 fait 103.90.

Le 3 1/2 0/0 106.85.

Les établissements de crédit sont très fermes.

Le Crédit Foncier à 666.

Le Comptoir National d'Escompte à 585.

Le Credit Lyonnais est en nouveau progrès à 857 fr.

La Société Générale est invariable à 545.

Bec Auer 715 fr.

L'action l'Incroyable est demandée à 196 fr.

Obligation de la Compagnie auxiliaire des Chemins de fer 135 fr.

Grande stabilité de l'action de la Compagnie des grandes Ardoisières angevines à 140 fr.

Bon courant de transactions sur les actions du Haut-Volga à 650 fr.

Si le gouvernement français a autorisé l'introduction sur le marché des obligations de la Compagnie des Chemins de fer Ethiopiens, le fait est regrettable, car cette Société au capital de 8 millions, dont 6 d'apports, qui émet pour 28 millions d'obligations, n'offre aucune garantie matérielle, de sorte qu'en cas d'accident les obligations supporteraient toute la perte. *Le pays est en paix, mais il ne faut* faut pas oublier que le ministre d'Angleterre a déclaré à la Chambre qu'un traité plus favorable avait été obtenu au nom de ce pays. C'est donc exposer terriblement ses capitaux que de les placer sur de telles obligations.

Chemins de fer français fermes.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	103 87	V. Paris 1855-60	.....
3 o/o terme	103 82	» 1865	571...
3 o/o am. cpt.	102 40	» 1869	432 50
3 o/o am. terme	102.37	» 1871	418 50
3 1/2 1894 cpt.	106 95	V. Paris 71 1/4	111 50
3 1/2 1894 terme	106 85	» 1875	580.50
Banq. de France	3531 ..	» 1876	588 ..
Banq. de Paris	928...	» 3 o/o 86	408 ..
Comp. d'Escom.	583 ..	» 1/4 1886	102 ..
Crédit Foncier	660 ..	» 1892	396 ..
Crédit Industr.	604 ..	» 1/4 1892	103.50
Crédit Lyonnais	858...	Ville Marseille.	409 ..
Société Général	543.50	Ville Bordeaux	134 ..
Est	1123 ..	Ville Lille 1860	183 75
Paris-L.-Médit	1912 ..	» 1890	.....
Midi	1460 ..	» 1893	506 75
Nord	2130...	Ville de Lyon	103 50
Orléans	1930 ..	Roubaix-Tourc.	.....
Ouest	1240 ..	Foncières 1879	508 50
Est Algerien	744 ..	» 1883	472 25
Gaz Parisien	1158 ..	» 3 o/o 1885	508 ..
Transatlantique	89 50	» 5me 1885	104 50
Suez	3470 ..	» 1895	494 ..
Omnibus Paris	1935 ..	Communal. 1879	503...
Dynamite	.....	» int. réduit	.....
Egypte 3 1/2	105 80	» 1880	507...
Autriche 4 o/o	105 50	» 1891	405 75
Hongrois 4 o/o	104 20	» 1892	501 ..
Espag. ext. 4 o/o	59 05	Banq. hypothéc	657 50
Portugais	20 10	» 3 o/o	476 25
Italien 5 o/o	94.57	Nord 3 0/0 Anc.	483 75
Turc série D.	22 32	» » Nouv.	492 25
Banq. Autrich.	480 ..	Nord 2.50 %	450 ..
Banq. Ottomane	557...	P.-L.-M. . anc.	482.50
Nord d'Espagne	78 ..	» nouv.	485.25
Fives-Lille	860...	Orléans. . anc.	485 ..
Les Chargeurs réunis	1535..	» . 1884.	486 25
Act. bateaux Parisiens	934...	Midi . . . anc.	482...
Russe 1867-1869	104 65	» . . nouv.	486...
» 4 o/o 1880	104 30	Ouest . . anc.	481...
» 4 o/o 1889	105.30	» . . nouv.	486 50
» cons. 4 o/o	104 40	Est. . . . anc.	483...
» 4 o/o 1890	104 70	» . . . nouv.	484.50
» 3 o/o 1891	97 20	Ardennes, anc.	483.50
» 4 o/o 1893	106 10	Panama (bons à lots)	115...
» 3 1/2 1894	102 60	Panama 210 f. b.	249...
		Congo (Lots)	94...

IMPRIMERIE DUJARDIN ET Cie, RUE NATIONALE, 34 LILLE.

Le gérant : E. DUGARDIN.